



Mercredi 10 Avril 2019

Sortie

**à la patinoire de l'Espace des Mondes Polaires
de Prémanon**

Le départ est prévu à 13h30 de l'accueil de loisirs de Clairvaux les lacs, merci de réserver le repas de votre enfant pour le midi ou d'arriver un peu avant. **Le retour est prévu vers 18h00** au centre de Clairvaux.

Les inscriptions se font à l'aide du coupon réponse ci-dessous, à retourner avant le mercredi 3 Avril.

/\ Habits chauds, chaussettes et gants de ski obligatoires !!!! /

Je vais à la patinoire



Je soussigné (e) Madame, Monsieur.....responsable
légal de autorise mon enfant à participer à la sortie qui
aura lieu le mercredi 10 avril à la patinoire des mondes polaires de
Prémanon.

Réservation du repas au centre : OUI NON

Signature des parents :



*Profitions de nos
mercredis
de
Mars et Avril*



**Accueil de Loisirs Léo Lagrange de la Communauté de
Communes du Pays des Lacs**

Tél : 06.84.95.39.30

E-m@il : alsh.paysdeslacs@leolagrange.org

Site internet : www.enfance-petiteenfance-ccpaysdeslacs.org



L'ALSH aura lieu à CLAIRVAUX



Profitions des beaux jours

Et si nous profitions de nos mercredis pour faire toutes sortes d'activités pour nous amuser et nous faire de nouveaux copains ? !

L'accueil de loisirs de Clairvaux-les-Lacs propose à vos enfants des activités adaptées à leurs envies et leurs besoins. C'est avec eux que nous avons conçu les projets d'activités que nous mettrons en place les mercredis après-midi.

Les projets d'activité « soufflé » par vos enfants pour la période :

Poursuivre la confection de nos goûters aussi bien sucrés que salés.

Que la créativité de vos enfants prenne vie et alimente une future exposition au centre de loisirs.

Nous proposerons également à vos enfants de nombreux jeux sportifs, coopératifs et collectifs, des activités manuelles, grand jeu... Et bien-sûr nous ne manquerons pas de profiter de la belle saison pour faire des jeux extérieurs !!!!

On vous attend!!!!!!

Le programme d'activités sera affiché à l'entrée du centre. Celui-ci peut évoluer en fonction des conditions météorologiques des envies des enfants et des effectifs de fréquentation de l'accueil de loisirs.

Un après-midi au centre de loisirs

11h30 à 12h15 : Arrivée des enfants

12h20 à 13h30 : Repas

13h30 à 14h15 : Temps calme + Accueil de l'après-midi à partir de 13h30

14h15 à 16h15 : Activités aux choix

16h30 à 17h00 : Goûter (faire par l'accueil de les enfants)

17h00 à 18h30 : Départ échelonné

Conditions d'inscription

L'inscription de votre enfant sera validée à condition que nous ayons en notre possession l'ensemble des documents: fiche d'inscription, fiche sanitaire, avis d'imposition 2018 et/ou numéro d'allocataire CAF.

Les inscriptions et la réservation des repas sont OBLIGATOIRE et doivent être faites auprès des directeurs des accueils périscolaires au plus tard le jeudi pour le mercredi suivant.

Pour toute absence, vous devez impérativement prévenir l'accueil de loisirs, dans un délai respectable afin que la séance ne vous soit pas facturée.

Tarif

La facture sera effectuée à la présence séquence (à savoir une demi-journée=4h) sur la formule:

$$\text{Tarif} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12} \times \text{temps de séquence} \times \text{Taux d'effort}$$

100

Grille des tarifs pour l'accueil du mercredi					
Nombre d'enfant		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort		0,04%	0,035%	0,030%	0,025%
Séquence du midi (1,25 h)	Tarifs Plancher (Revenus < 629,13 €)	0,34 €	0,30 €	0,26 €	0,22 €
	Tarifs Plafond (Revenus > 4874,62 €)	1,50 €	1,31 €	1,13 €	0,94 €
Séquence de l'AM (4 h)	Tarifs Plancher (Revenus < 629,13 €)	1,10 €	0,96 €	0,84 €	0,70 €
	Tarifs Plafond (Revenus > 4874,62 €)	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
Prix du repas fixe 3,90 € en plus					

Facture et règlement:

Les factures sont envoyées directement par courrier et les règlements devront s'effectuer auprès du Trésor Public pour toute facture supérieure à 15€. TRÉSOR PUBLIC, 5 rue du parterre 39130 Clairvaux-Les-Lacs

Les factures de moins de 15€ pourront être réglées à la Communauté de Commune du Pays des Lacs ou auprès de la directrice de l'accueil.